



ANETH fruit poudre

ANE21.P Nom latin : Anethum graveolens
Famille : Apiaceae / Ombellifères



DESCRIPTION

Noms communs

ANETH fruit poudre

Description plante

L'aneth est une plante herbacée annuelle appartenant à la famille des Apiaceae, originaire d'Asie occidentale et largement cultivée dans les régions tempérées. Elle possède une tige dressée, cylindrique et ramifiée, pouvant atteindre plus d'un mètre de hauteur. Les feuilles sont très finement divisées en segments filiformes, de couleur vert glauque. Les petites fleurs jaunes sont regroupées en ombelles terminales, donnant naissance à des fruits aplatis caractéristiques.

Description référence

Fruits d'Anethum graveolens séchés puis pulvérisés.

Poudre de couleur brun jaunâtre à brun olive clair, relativement homogène, constituée de particules fines inférieures à quelques millimètres.

Aspect sec et pulvérulent, texture fine, odeur aromatique caractéristique.

QUALITÉ

Composition

100% ANETH fruit poudre

Plan de contrôle analytique

- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique)
- Microbiologie selon la catégorie A ou C de la Pharmacopée Européenne
- Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915
- Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Informations complémentaires

Nos produits sont 100 % purs et naturels, sans OGM, sans tests sur les animaux, exempts d'additifs d'origine animale, et conformes à un régime végétarien ou végétalien.

Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet :
<https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite>

INFORMATION

Conditionnement

Sachet plastique dans sachet Kraft

Conservation

Date de Durabilité Minimale (DDM) : 5 ans
Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).

Informations nutritionnelles

Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification

Ce produit n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour une utilisation cosmétique, nous ne pouvons garantir son adéquation à cet usage. Il incombe également au client de vérifier que le produit est conforme aux exigences de son application dans tous les domaines d'activité.

Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : <https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins>